



**PROCES VERBAL
N° 41/CNCMP/2012**

L'an deux mille douze et le mercredi 31 Octobre 2012 à 12 heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine, son Président.

Etaient présents :

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine, Membre du CP
- Brahim Ould Hamed, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim, Membre du CP
- Yacoub O Haibelty, Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, Représentant du Contrôle Financier

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS L'ADMINISTRATION,
DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION**

1°/-Examen de la lettre N°294/CPMSACC reçue le 15 Octobre 2012, demandant l'approbation et l'autorisation de lancement d'un d'Appel d'Offre ouvert relatif au marché de construction du siège de l'Office Nationale de la Médecine de Travail.

Décision

Ce point est reporté pour complément d'informations

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DES
INFRASTRUCTURES**

2°/-Réexamen de la lettre N°210/CPM/SI reçue le 21 Octobre 2012, transmettant le complément de dossiers pour l'approbation et le lancement des dossiers suivants :

- DAO relatif à la construction du complexe olympique de Nouadhibou ;
- DAO relatif à la réhabilitation partielle du CHN de Nouakchott

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection au lancement des DAO ci-dessous :

- DAO relatif à la construction du complexe olympique de Nouadhibou ;
- DAO relatif à la réhabilitation partielle du CHN de Nouakchott ;

Sous réserve de prendre en compte les observations en annexe.

3°-Examen de la lettre N°213/CPM/SI reçue le 23 Octobre 2012, demandant l'approbation et l'autorisation de lancement du dossier d'appel d'offres relatif à l'achèvement des travaux de réaménagement du centre Hospitalier Mère et Enfant de Nouakchott.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection au lancement du DAO relatif à l'achèvement des travaux de réaménagement du centre Hospitalier Mère et Enfant de Nouakchott sous réserve de prendre en compte les observations en annexe.

4°-Examen de la lettre N°212/CPM/SI reçue le 23 Octobre 2012, demandant l'approbation et l'autorisation de lancement du dossier d'appel d'offres relatif aux travaux de construction de 16 Hangars au marché de la Capitale.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection au lancement du DAO relatif aux travaux de construction de 16 Hangars au marché de la Capitale sous réserve de prendre en compte les observations en annexe.

5°-Examen de la lettre N°214/CPM/SI reçue le 23 Octobre 2012, demandant l'approbation et l'autorisation de lancement d'un avis de manifestation d'intérêt pour le contrôle et la surveillance des travaux d'entretien routier.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection au lancement d'un avis de manifestation d'intérêt pour le contrôle et la surveillance des travaux d'entretien routier sous réserve de prendre en compte les observations en annexe.

6°-Réexamen de la lettre N°196/CPM/SI reçue le 04 octobre 2012, demandant l'approbation du rapport d'analyse des manifestations d'intérêt relatives à la mise à niveau du CHN.

Décision

Les informations fournies ne permettent pas à la CNCMP d'approuver le rapport d'analyse des manifestations d'intérêt relatives à la mise à niveau du CHN, Motif : Evaluation incomplète.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DE LA SNDE

7°-Réexamen de la lettre N°37/CPM/SNDE reçue le 24 Octobre 2012, demandant l'approbation des rapports d'évaluation des offres techniques révisés relatifs aux travaux des lots 3 et 4 du réseau de distribution d'eau de la ville de Nouakchott ;

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve les rapports d'évaluation des offres techniques, révisés relatifs aux travaux des lots 3 et 4 du réseau de distribution d'eau de la ville de Nouakchott sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DU SECTEUR RURAL

8°/-*Examen* de la lettre N°218/CPMSR reçue le 21 Octobre 2012 demandant l'approbation et l'autorisation de lancement, du dossier d'appel d'offres, relatif à la réalisation de travaux d'équipement de 20 forages dans les Wilayas de l'Adrar, Tagant, de l'Assaba et des Hodhs, en 4 lots.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection au lancement du DAO relatif à la réalisation de travaux d'équipement de 20 forages dans les Wilayas de l'Adrar, Tagant, de l'Assaba et des Hodhs, en 4 lots sous réserve de prendre en compte les observations en annexe.

9°/-*Examen* de la lettre N°223/CPMSR reçue le 22 Octobre 2012 demandant l'approbation du projet de marché, relatif à la fourniture de 4.359 tonnes d'engrais avec AGIRCO.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le projet de marché, relatif à la fourniture de 4.359 tonnes d'engrais avec AGIRCO pour un montant hors taxes de 640 773 000 UM, un crédit d'impôts de 121 093 020 UM, et un délai de 30 jours, sous réserve de prendre en compte les observations en annexe.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL

10°/-*Examen* de la lettre N°219 reçue le 22 octobre 2012 demandant l'approbation du plan du plan de passation des marchés du PDDO pour l'année 2012

Décision

La CNCMP n'approuve pas ledit PPM car les dates des actions envisagées sont dépassées.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE SOUVERAINETE

11°/-*Examen* de la lettre N° 175/CPMPSSOUV reçue le 24 Octobre 2012, demandant l'autorisation le rapport de la sous commission d'analyse des offres relatives à l'acquisition de 15 véhicules légers au profit du Secrétariat Général du Gouvernement.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le rapport de la sous commission d'analyse des offres relatives à l'acquisition de 15 véhicules légers au profit du Secrétariat Général du Gouvernement.

12°-Examen de la lettre N° 177/CPMP/SSouv reçue le 29 Octobre 2012, demandant l'approbation et l'autorisation de lancement, d'un avis de manifestation d'intérêt pour la réalisation d'une étude portant sur la conception, la construction et la fourniture clés en main d'une usine d'aliments de bétail.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection au lancement d'un avis de manifestation d'intérêt pour la réalisation d'une étude portant sur la conception, la construction et la fourniture clés en main d'une usine d'aliments de bétail sous réserve de prendre en compte les observations en annexe.

13°-Examen de la lettre N°179/CPM/SSouv reçue le 30 Octobre 2012, demandant le report de la date de dépôt des offres relatives à la construction d'une usine de lait à Néma et 3 centres de collecte.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection au report de la date de dépôt des offres relatives à la construction d'une usine de lait à Néma et 3 centres de collecte.

14°-Examen de la lettre N°178 reçue le 30 octobre 2012 demandant de rendre infructueuse la demande de proposition relative au contrôle et suivi des projets de construction d'une usine à Néma et 3 centres de collecte et à l'acquisition de 3 forages sur financement EXIM BANK.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection à la décision de rendre infructueuse la demande de proposition relative au contrôle et suivi des projets de construction d'une usine à Néma et 3 centres de collecte et à l'acquisition de 3 forages sur financement EXIM BANK sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DU CSA

15°-Examen de la lettre N°0033/CPM/CSA reçue le 29 Octobre 2012 demandant l'approbation du Dossier d'Appel d'Offre relatif à l'acquisition de 7500 tonnes de sucre et 1600 tonnes d'huiles alimentaires au profit du programme EMEL 2012.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection au lancement du DAO relatif à l'acquisition de 7500 tonnes de sucre et 1600 tonnes d'huiles alimentaires au profit du programme EMEL 2012.

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DE DIRECTION DES PROJETS
EDUCATION – FORMATION**

16°-Examen de la lettre N°003/CPM/DPEF reçue le 23 Octobre 2012 demandant l'approbation des deux projets d'avenants suivants:

- Projet d'avenant N°2 au marché N°648/141/DPEF/PNDSE/10/BID pour le contrôle technique des travaux de construction de la faculté des sciences et techniques du futur Campus Universitaire de Nouakchott.
- Projet d'avenant N°2 au marché N°690/49/CCP/DPEF/PNDSE/10/BID pour le suivi des travaux de construction de la faculté des sciences et techniques du futur Campus Universitaire de Nouakchott.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve la passation sans incidence financière des deux projets d'avenants ci-dessus cités, sous réserve de l'approbation des bailleurs de fonds.

COMMISSION DES MARCHES PUBLICS DE LA SOMELEC

17/- Examen de la lettre N°01056 reçue le 14 Octobre 2012 demandant l'autorisation de passer un avenant avec la Société ISOLUX relatif aux réclamations par cette dernière, dans le cadre du Projet d'Utilisation de l'Energie de Manantali pour l'électrification de la vallée (volet Rosso/Boghé).

Décision

La CNCMP n'autorise pas la procédure de passer un avenant portant sur les réclamations de la Société ISOLUX car le recours à cette procédure exceptionnelle n'est pas justifié.

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE



Les Membres du Comité Permanent :

Mohamed Abdellahi Ould Zeine _____

Yacoub Ould Haibelty _____

Brahim Ould Hamed _____

Ciré Amadou _____

Raifa Mint Kassim _____

Abderrahmane Abdoul _____